



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020-15

Chapitre 7.1 Finances locales - Divers

Objet : Mécénat de la Fondation du Crédit Agricole Alpes-Provence

L'an deux mille vingt, le 11 mars, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie du lac, siège de la collectivité, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 mars 2020

Date de convocation :
Le 2 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18 (22
voix)

Membres présents
Vote(s) pour 22
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mlle Jessica GUIARD
Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président ; **M. Yvan BOUGUYON** (Suppléant de M. Jean FERRON) ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget, **Mme Agnes PIGNATEL** secrétaire du Bureau, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Roger MASSE** membre du bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller syndical, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Bernard FANTI** conseiller Syndical Suppléant Mme Valérie GRENARD, **M. Jacques GASQUET** Conseiller syndical suppléant M. Raymond HONORE, **M. Robert FRAYSSINES** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU** conseiller Syndical suppléant de Jean-Michel PAYOT, **Mme Carole CHAUVET** conseillère Syndicale, **M. Joël BONNAFFOUX** conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean FERRON par M. Yvan BOUGUYON, Mme Valérie GRENARD par M. Bernard FANTI, M. Raymond HONORE par M. Jacques GASQUET, M. Jean-Michel PAYOT par M. Daniel MILLION-ROUSSEAU

Avait donné pouvoir :

M. Marc VIOSSAT, Pouvoir à Carole CHAUVET

Etaient Excusés : Mme Sophie VAGINAY, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Valérie ROSSI

Etaient invités et présents :

M. Christophe THIEBAULT, SPPSP , M. Thierry ALLAMANNO CDV 05

Exposé des motifs :

Le Président rappelle le partenariat engagé avec le Crédit Agricole Alpes-Provence (CAAP) et sa Fondation, ayant conduit à ancrer « Faites du Lac ! » au plus près du territoire et de ses productions agricoles et à accompagner la réalisation de la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon par l'aménagement d'un accueil scénographique.

Alors que le S.M.A.DE.SE.P. a souscrit les emprunts requis par l'aménagement de la Capitainerie auprès du Crédit Agricole, la Fondation s'est ainsi déjà mobilisée par convention approuvée le 28 mars 2019 à hauteur de 132 000 €. Cette somme très conséquente en la matière avait néanmoins vocation à constituer le pivot d'une démarche globale, abordant la thématique du « sport pour valeur », particulièrement valorisée par l'établissement bancaire. Aussi, il avait été convenu avec le Président du conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole de prolonger ce partenariat sur la question de l'accessibilité depuis l'eau à la Capitainerie, et, de manière globale, de l'accessibilité au lac par le plus grand nombre. Ce projet rencontre la proposition telle que débattue par délibération n°2020-12 de ce jour consistant à implanter le long du quai de la Capitainerie un ponton adaptable ERP ainsi qu'un ascenseur pour personne à mobilité réduite.

Le Président suggère dans ces conditions de solliciter formellement le soutien envisagé avec la Fondation du CAAP pour permettre le financement de cet équipement indispensable à l'accessibilité à tous du lac de Serre-Ponçon et de ses activités sportives.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les délibérations n°2017/37 du 17 juillet 2017, n°2017/71 du 22 décembre 2017, n°2018/62 du 21 décembre 2018 et 2019-11 du 28 mars 2019 relatives au partenariat engagé avec la Fondation du Crédit Agricole Alpes-Provence.

CONSIDERANT :

- L'importance symbolique du projet « Capitainerie » pour le développement et la diversification touristiques des deux Départements alpins,
- L'implication de la Caisse régionale du Crédit Agricole au soutien des dynamiques de développement économique sur son territoire,
- Le partenariat engagé dans ce cadre entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et le Crédit Agricole Alpes-Provence par convention de juillet 2017,
- L'intérêt de la Fondation du Crédit Agricole Alpes-Provence pour apporter son soutien à la construction de la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon, que ce soit au niveau de l'aménagement de son hall d'accueil qu'à celui de l'accessibilité à ses différents services,
- L'enjeu partagé avec ladite Fondation sur la question du « sport pour valeur »,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 mars 2020 :

- **APPROUVE** la poursuite du partenariat engagé avec le Crédit Agricole Alpes-Provence ;
- **INVITE** en conséquence le Président à solliciter un soutien supplémentaire auprès de sa Fondation afin de servir, conformément aux échanges engagés avec le Président de la Caisse régionale de l'établissement bancaire, les enjeux d'accessibilité par tous des services offerts par la Capitainerie depuis le lac et, inversement, des activités nautiques proposées sur le plan d'eau de la retenue ;
- **L'AURORISE**, en cas de négociation favorable, à produire avec la Fondation l'acte conventionnel formalisant ce mécénat et à le mettre en œuvre.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

